

## INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

### Inscription avec coupon du Journal La Moisson et paiement par chèque

#### 1. Coupon dans le Journal La Moisson

- Découper le coupon
- Le compléter
- Faire parvenir le coupon dans les délais prévus
- Poster le coupon à l'adresse suivante (en indiquant sur l'enveloppe le nom de l'activité qui correspond à l'inscription (Ex. : Dîner de Noël) :

**AREQ Des Prairies-Brossard**  
*Indiquer le nom de l'activité \**  
**C.P. 204**  
**Delson QC J5B 2H5**

Coupon-réponse «Dîner de Noël» 12 décembre 2025						
Nom <i>Nom de fille pour les dames</i>	Prénom	# Membre	N-M	A*	Ch -Vi	
Resp.						
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						

A\* = allergies alimentaires : \_\_\_\_\_ Montant membre : \_\_\_\_\_ nb X 35 \$ = \_\_\_\_\_  
Faire parvenir par @ le coupon-réponse à : \_\_\_\_\_ Montant conjoint : \_\_\_\_\_ nb X 45 \$ = \_\_\_\_\_  
areqsecteur09d@gmail.com Montant non-membre : \_\_\_\_\_ nb X 55 \$ = \_\_\_\_\_  
ET Montant total : \_\_\_\_\_  
un virement Interac à : finances09d@gmail.com

\* Ne pas oublier d'indiquer sur l'enveloppe, le nom de l'activité de l'inscription.

#### 2. Paiement par chèque au nom de AREQ Des Prairies-Brossard,

- La date indiquée sur le chèque doit être la date limite d'inscription (Ex. : 2 décembre 2025)
- Ne pas oublier d'indiquer sur le chèque le nom de l'activité (Ex. : Dîner de Noel).
- Le chèque est non remboursable une fois votre inscription faite.

Mettre le coupon et le chèque dans une enveloppe et envoyer le tout à l'adresse suivante :

**AREQ Des Prairies-Brossard**  
*Indiquer le nom de l'activité\**  
**C.P. 204**  
**Delson QC J5B 2H5**



**Important ! Le coupon-réponse et le chèque doivent être reçus au casier postal au plus tard la date de fin des inscriptions (Ex. : 2 décembre 2025).**